



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 01 49 55 49 55	Note de service SG/SRH/SDDPRS/2026-606 14/10/2026
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2027

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet :

Concours externe et interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole (CAPEPSA) session 2027.

Destinataires d'exécution
Administration centrale DRAAF - DRIAFA - DAAF - SGCD - DREAL - DD(ETS)PP - DDT(M) - MTEBNICN Directions interrégionales de la mer – Directions de la mer Établissements d'enseignement agricole technique publics et privés Lycées professionnels maritimes et aquacoles

Destinataires d'information
CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INRAE – ANSES – INFOMA – CNPF Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Dispositions prévues au titre de l'année 2027 pour l'organisation des concours externe et interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole (CAPEPSA).

Une modification est apportée à la rubrique III- DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS, H - Suites des concours, 1/résultats des concours

CONCOURS EXTERNES :

Date d'ouverture des inscriptions : 28 septembre 2026

Date limite des inscriptions et de téléversement des pièces justificatives : 19 novembre 2026 à midi (heure de Paris)

CONCOURS INTERNES :

Date d'ouverture des inscriptions : 10 novembre 2026

Date limite des inscriptions : 15 décembre 2026 à midi (heure de Paris)

Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 22 décembre 2026 à midi (heure de Paris)

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2026-569 du 25 septembre 2026 relative aux concours externe et interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive de l'enseignement agricole (CAPEPSA) session 2027 est complétée comme suit :

Les candidats admis devront justifier de leur qualification en sauvetage aquatique et en secourisme.

La liste des titres, diplômes et attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier de ces qualifications fera l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'agriculture. La détention de cette qualification s'apprécie à la date de publication des résultats d'admission au concours. Les candidats doivent téléverser le justificatif dans leur espace candidat par Internet sur le site <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nos-concours/> au plus tard le 15 juin 2027.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'Adjoint à la sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

David CORBÉ-CHALON